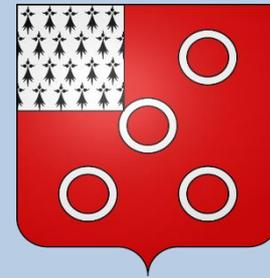


Bulletin municipal de la commune des SOUHESMES-RAMPONT



N° 9) mars / avril / mai 2016



Infos pratiques

Centre aéré : une session du Centre aéré sera organisée aux Souhesmes du mercredi matin 6 au vendredi soir 29 juillet : accueil à la journée avec repas ou l'après-midi seulement, une sortie par semaine à la journée. Renseignements à l'école de vos enfants ou à la CODECOM d'Ancemont.

Rappels :* **Coupure d'eau le 26 mai.** (nettoyage du réservoir des Souhesmes)

* **Difficultés de circulation à prévoir pour entrer et sortir des Souhesmes à l'occasion des Cérémonies de Commémoration du Centenaire les 28 et 29 mai** : des informations plus précises seront distribuées prochainement (dès maintenant possibilité de voir les cartes de l'organisation du trafic réalisées par la Préfecture sur le site internet communal).

* **Chemins de randos** : Les personnes volontaires pour participer au balisage des sentiers de notre Commune, au cours de « petites balades », peuvent encore déposer leurs coordonnées dans la boîte aux lettres de la mairie ou laisser un « mail de contact » sur notre site internet.

Personnel communal

La durée hebdomadaire de travail de notre employé communal (Kévin) va être augmentée. Son poste restera à « temps non complet » mais passera de 17.50/ 35^{ième} à 22.50/35^{ième} (à compter du 1^{er} juin 2016). Par arrêté municipal, la base de recrutement de cet agent a été modifiée afin qu'il soit nommé *stagiaire*.

ETAT- CIVIL

Décès :

M. **Gilbert HUSSON** est décédé le 16 avril, aux Souhesmes à l'âge de 95 ans, entouré de l'affection des siens. A toute sa famille, nous présentons nos sincères condoléances.

M. **Jean-Pierre BRICHARD** est décédé le 13 mai. Il était âgé de 69 ans. Que sa famille trouve ici l'expression de nos sincères condoléances.

BUDGET

1) Compte administratif :

Le compte administratif 2015 a été approuvé. Il en résulte un excédent de 145 631,05 €

2) Budget de Commune :

Après plusieurs réunions de travail préparatoires, les membres du Conseil Municipal ont pu voter le budget, le 12 avril 2016

Présentation du budget primitif :



<u>Fonctionnement</u>		<u>Investissement</u>	
<i>dépenses</i>	<i>recettes</i>	<i>dépenses</i>	<i>recettes</i>
323 606.05	323606.05	154 712.21	154 712.21

FONCTIONNEMENT

A) Dans la rubrique *DEPENSES* de **FONCTIONNEMENT 2016**, pour la somme de : 323 606,05 €, vous trouverez :

1- Charges à caractère général : éclairage, fournitures diverses, travaux, réparations et entretien, travaux forestiers, frais fêtes et cérémonies, médecine du travail, taxes foncières...

2- Charges de personnel : salaires des employés communaux + charges ...

3- Atténuation de produit : taxes pour la Zone Industrielle...

4- Virement à la section d'investissement.

5- Autres charges de gestion courante : indemnités versées aux élus + cotisations sociales. Service de défense incendie, contributions obligatoires, Subventions, réparties ainsi : au Syndicat Des Biens Indivis 3000 € (gestion de l'entretien de l'église et du cimetière des Souhesmes avec la commune de Vadelaincourt),

à des associations pour un total de 255€ (Association Sportive Nixeville/Blercourt, Paralysés de France/Meuse, Restos du Cœur)

Et **6- les charges financières** : intérêts d'emprunts (remboursements d'emprunts)...

B) Dans la rubrique *RECETTES* de **FONCTIONNEMENT**, pour la même somme de: 323 606,05 € vous retrouvez :

1-Excédents antérieurs reportés.

2-Produits des services du domaine et ventes: ventes, locations,

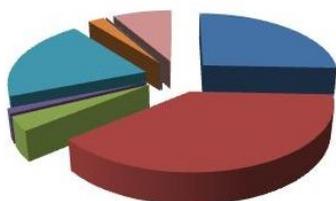
3-Impôts et taxes *: taxes d'habitation, foncière sur propriété bâtie, non bâtie, taxe professionnelle.

4-Dotations, subventions et participations : la dotation forfaitaire (somme versée par l'état pour assurer le fonctionnement de la commune), dotation de solidarité rurale, attribution de compensations (exonérations de taxes) ...Et **5-Revenus** des immeubles (loyer logement, location salle des fêtes..)

A noter :

* Paragraphe 3 : Les élus ont décidé, cette année encore, de **conserver des taux d'imposition toujours identiques pour les 4 taxes** (malgré la baisse des dotations d'Etat qui s'est poursuivie cette année.)

Dépenses fonctionnement



<i>Taxe d'habitation :</i>	6,96
<i>Taxe sur Foncier bâti :</i>	6,12
<i>Taxe sur Foncier non bâti :</i>	14,92
<i>Taxe professionnelle :</i>	8,38

INVESTISSEMENT

A) Dans *DEPENSES d'INVESTISSEMENT*, des travaux sont déjà réalisés ou sont en cours de réalisation (dépenses toutes « budgétisées »)

Prévisions 2016 : somme provisionnée pour la modification obligatoire du POS en PLU

- (étude et réalisation de documents d'urbanisme..) :..... 20 000 €
- Aménagement et agencement de terrains et lieux publics pour accessibilité : .. 18 000 €
 - Bureautique /informatique (dématérialisation) :..... 3 000 €
 - Cimetière de Rampont 20 000 €
 - Lavoirs de Blia (photo en page 1) et Petite Souhesmes : total de 16 000 €

B) Dans *RECETTES d'INVESTISSEMENT*, vous retrouvez :

- 1- **Virement du budget fonctionnement**
- 2- **Différentes subventions reçues** selon travaux réalisés
- 3- **Remboursement de TVA (FCTVA)** sur travaux réalisés



Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le budget primitif 2016 proposé par le Maire.

Toutes les délibérations sont affichées en Mairie.

Vous pouvez également les retrouver sur le site internet de la commune à la rubrique « Conseil Municipal » : <http://souhesmes-rampont.e-monsite.com>

Culture / loisirs/ Associations

La bibliothèque à l'heure du **numérique**: joli succès ! samedi 23 avril, la bibliothèque avait ouvert exceptionnellement ses portes pour présenter sa première **Heure de conte numérique** (animée par Valérie Varnier, responsable jeunesse à la Bibliothèque Départementale de la Meuse et Yann) Parfaitement synchronisés, conteuse et magicien ont embarqué les nombreux enfants qui avaient répondu à l'invitation des bénévoles, à bord des

Fantastiques livres volants de Morris Lessmore.

Captivés, les lecteurs ont pu, après le conte, à leur tour, entrer dans *cette réalité augmentée* permise par les **tablettes numériques** et faire voler les fantastiques livres. Ils ont pu également découvrir d'autres surprises...et désormais chaque lecteur peut aussi les retrouver à la bibliothèque le **mercredi de 16 à 19 heures**. Après un joyeux goûter, les avis étaient tous très favorables« Excellente initiative », a dit une « maman » participante, «à refaire plein de fois» ont dit les enfants. Entendu !!



Cadre de vie/ Environnement /Urbanisme

Dans le cadre de la démarche d'évolution du **Plan d'Occupation des Sols (P.O.S communal)** vers un **P.L.U (Plan Local d'Urbanisme)** il a paru nécessaire de constituer une nouvelle commission : la **COMMISSION URBANISME**. Elle est constituée de tous les élus et conseillers consultatifs. Le maire en est président. Le cahier des charges prévu pour la mise en œuvre de *ce gros dossier* étant conséquent, de nombreuses réunions seront organisées avec les différents interlocuteurs impliqués dans ces modifications. Nous en sommes au « tout début » de la démarche. Vous connaîtrez régulièrement l'avancement du projet et vos avis seront sollicités.

La vie dans nos villages

Honorer les « Aîné(e)s » : afin de favoriser la convivialité, l'équipe municipale réfléchit à une *autre formule*. La remise du « Panier de douceurs » le 14 juillet, aux habitants à partir de leurs 65 ans, sera remplacée, à une autre période de l'année, par un « Après-Midi de l'Amitié », qui permettrait aux personnes de se rencontrer. Le projet va se préciser et nous vous informerons du choix retenu.

Commémorer le Centenaire : 1916/2016, cent ans se sont écoulés. La mémoire de cette « bataille de Verdun » particulièrement « éprouvante » ne doit pas se perdre.. Les jeunes générations, aujourd'hui, doivent pouvoir se souvenir du sacrifice des « jeunes d'hier ». La Commune s'associera aux commémorations, et symboliquement, 2 arbres de la Paix seront plantés lors de la cérémonie du 11 novembre prochain (1 à Rampont et 1 aux Souhesmes). Les détails de l'organisation de cette cérémonie vous seront annoncés ultérieurement.

Vos messages, à rédiger sur **papier libre ou sur ce coupon à découper**, sont à déposer dans la boîte aux lettres de la maire. Vous pouvez aussi utiliser « le courrier » du site internet communal.

Mme /Mr , date.....signature: